

Délibération du conseil municipal du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Alain à Monsieur FOURE Cyrille.

Absente : Madame LETAILLEUR Catherine.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 07

votants 09

Secrétaire de séance : Monsieur FOURE Cyrille

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2023

Monsieur Le Maire, Dominique CAHAGNE, donne lecture du compte administratif de 2023 dont les montants s'élèvent :

- section de fonctionnement en dépenses : 253 570.59 €
en recettes : 343 256.86 €

Excédent de clôture : 89 686.27 €

- section d'investissement en dépenses : 387 082.40 €
en recettes : 198 103.79 €

Déficit de clôture : 188 978.61 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exécution des budgets de l'exercice concernant les différentes sections, approuve à l'unanimité le compte administratif de 2023.

Fait à Ménesqueville, le 08 avril 2024

Le Maire,
Dominique CAHAGNE



Délibération du conseil municipal du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Alain à Monsieur FOURE Cyrille.

Absente : Madame LETAILLEUR Catherine.

Nombre de membres :

en exercice 10
présents 07
votants 09

Secrétaire de séance : Monsieur FOURE Cyrille

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été présenté et approuvé, Constatant que l'inspecteur divisionnaire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal, considérant la régularité des opérations de son compte de gestion, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du trésor public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le registre dûment signé les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE

